425-27087-3
1742 (1825)
1824
1742
Ao 28, 1825
31
Oct 9
Candle
Mfg

Fabrication des Chandelles par Mr. Garin.

Fig. 1.

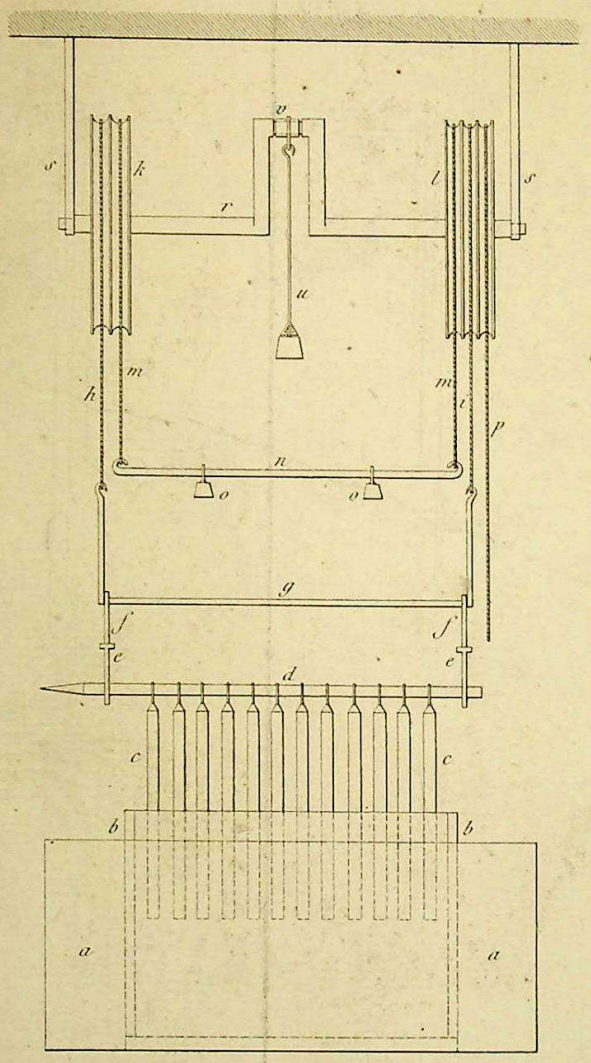

Fig. 3.

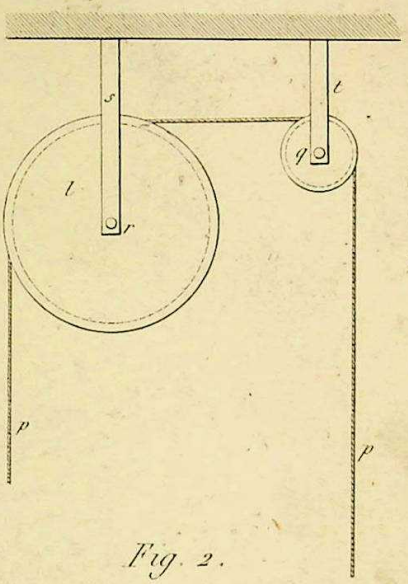

Fig. 2.

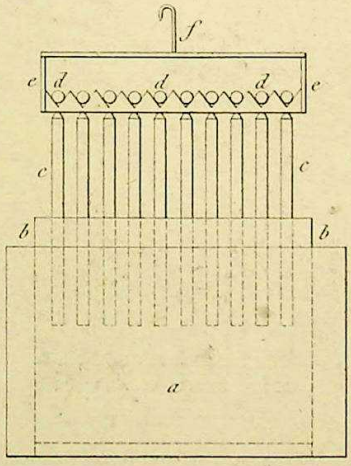

Gravé par Le Blanc

Property of U. S. Patent Office
For Examiners Use Only.

1742.

28 *avril* 1825.

BREVET D'INVENTION DE CINQ ANS,

Pour une machine propre à accélérer la fabrication des chandelles dites *à la baguette*,

Au sieur GARIN (Jacques-Charles), cirier, à Valence, département de la Drôme.

Explication des figures qui représentent cette machine.

Pl. 12e., fig. 1re., Vue de face de cet appareil.

a, Chaudière vue dans sa longueur.

b, Caisse placée dans la chaudière et renfermant les moules.

c, Chandelles.

d, Baguettes rondes en bois qui portent les chandelles; elles sont au nombre de dix, et placées à une même distance l'une de l'autre sur un même plan horizontal, comme le montre la fig. 2e.

e, Deux porte-baguettes, dont un se voit de profil, fig. 2e.; ils sont dentelés pour recevoir les extrémités des baguettes *d*, et les

maintenir dans leur écartement sans leur permettre de se déranger. Chacun de ces porte-baguettes est armé d'un crochet *f*, qui s'accroche à chaque extrémité d'une barre de fer *g*, dont chaque bout est ployé verticalement en équerre et terminé par un crochet qui permet de suspendre cette barre de fer à deux cordes *h*, *i*.

La corde *h* a son extrémité supérieure attachée à la circonférence d'une poulie à deux gorges *k*, et se tient dans l'une de ces gorges.

La corde *i* est également attachée, à son extrémité supérieure, dans la gorge du milieu d'une poulie à trois gorges *l*, que l'on voit sur le plat, fig. 3e.

m, Deux autres cordes dont les extrémités supérieures sont attachées, l'une à la seconde gorge de la poulie *k*, l'autre à la gorge intérieure de la poulie *l*. Les extrémités inférieures de ces mêmes cordes portent, par leurs deux bouts, une barre de fer *n*, le long de laquelle on accroche des poids *o* au fardeau porté par les deux cordes *h*, *i*.

p, Autre corde passant dans la gorge de devant de la poulie *l* et dans la gorge d'une autre petite poulie *q*, fig. 3e., dont l'unique objet est de guider cette corde et de l'écarter pour la faire passer à côté de la chaudière.

r, Arbre horizontal sur lequel sont fixées les deux poulies *k*, *l*; ses tourillons sont reçus dans deux supports *s* solidement attachés au plancher.

La poulie *q* est suspendue par une chape *t*, également fixée au plancher.

L'arbre *r* forme, au milieu de sa longueur, un double coude ou manivelle, à laquelle est suspendu un balancier à crochet *u*, ayant un poids à son extrémité inférieure.

v, Anneau ou bague mobile, monté et roulant sur le bout

1742

de la manivelle, et portant un crochet pour recevoir le crochet du balancier *u*.

Pour faire fonctionner cette machine, il suffit qu'un homme tire, d'un bout et de l'autre alternativement, avec les mains, la corde *p*; ce mouvement fait tourner les poulies *k*, *l*, et par conséquent monter ou descendre le porte-baguettes *e*, qui plonge les chandelles dans le moule *b*, et qui les en retire alternativement. Le balancier *u* a pour objet de faciliter ce mouvement en entraînant la manivelle, après qu'elle a passé la verticale; et la barre *n*, formant contre-poids, tend à établir l'équilibre.

A l'aide de cette machine, on peut, en tout temps, se livrer à la fabrication de la chandelle; tandis que, par les procédés ordinaires, on est obligé d'attendre des saisons propices.

Elle permet d'acquérir en trois mois les connaissances nécessaires pour fabriquer la chandelle, qu'on n'apprenait auparavant qu'en deux années au moins.

Enfin elle procure une économie de main-d'œuvre et de temps, car un seul ouvrier, par la seule force de ses bras, peut fabriquer douze quintaux de chandelle par jour; tandis que, par les anciens procédés, on n'en pouvait obtenir que le tiers dans le même temps.